



49er • 49erFX • Nacra 17  
**CHAMPIONNATS  
DU MONDE 2022**  
NOUVELLE-ÉCOSSE, CANADA

Présentés par **sobeys**

**Halifax, Nouvelle-Écosse, Canada**  
**Du 27 août au 5 septembre 2022**

**L'Autorité organisatrice est la Société hôte du championnat mondial des bateaux 49er, 49erFX et Nacra 17 Société en collaboration avec les Association internationale des classes 49er et Nacra 17**

## **AVIS DE COURSE**

[NP] désigne une règle qui ne peut pas donner cause à une protestation par un bateau. Cela modifie le règlement RRS 60.1(a).

[DP] désigne une règle pour laquelle la pénalité est à la discrétion du Jury International.

[SP] désigne une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée par le comité de course sans audience ou une pénalité discrétionnaire appliquée par le Jury International avec audience.

### **1. RÈGLES**

1.1 La régate sera gouvernée par les règles définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

- 1.2 Pénalités : Selon le règlement RRS 44.1, la pénalité à « deux-tours » est changée à « un tour »
- 1.3 L'Annexe P, Procédures Spéciales pour la Règle 42, s'appliquera, avec les règlements de RRS P2.1 à P2.4 supprimés et remplacés par ce qui suit : « Lorsqu'un bateau est pénalisé selon RRS P1.2, sa pénalité sera une pénalité d'un tour selon le règlement RRS. 44.2. S'il ne prend pas le tour, il sera disqualifié sans audience ».
- 1.4 Pour la course aux médailles, l'addendum Q de World Sailing (tel qu'indiqué sur le tableau d'affichage officiel) a la priorité sur toute instruction contradictoire.
- 1.5 Les Règles de Classe s'appliqueront à l'exception de celles qui sont modifiées par l'Avis de Course ou les Instructions de Voile. Les directives données par la gestion de la classe s'appliqueront également, mais le non-respect de ces directives n'est pas un motif de recours. Cela modifie le règlement RRS 62.1(a).
- 1.6 Aucune prescription de l'autorité nationale ne s'appliquera.
- 1.7 Ceci est un événement de bateau à voile mondial de classement à 200 points.

## 2. [DP] PUBLICITÉ

- 2.1 Les bateaux peuvent être obligés d'afficher de la publicité choisie et fournie par l'Autorité organisatrice.
- 2.2 Pour les 49er and 49erFX – les deux panneaux en bas du foc seront limités à la publicité de la classe et de l'événement et tous les compétiteurs placeront la marque désignée par la classe sur leurs focs conformément à la politique de publicité sur les focs de la classe 49er approuvée par World Sailing (Fédération internationale de voile).

## 3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 Les compétiteurs doivent se conformer au code d'admissibilité de World Sailing (règlement 19).
  - 1.1 Pour les bateaux 49er, l'identité du sexe est ouverte. Les bateaux 49FX sont ouverts au sexe féminin. Pour Nacra 17, les équipes doivent être mixtes.
  - 1.2 Tous les compétiteurs doivent être membres cotisants des associations internationales de la classe 49er ou Nacra 17.
  - 1.3 Les inscriptions doivent être reçues par l'autorité organisatrice au plus tard le dimanche 12 juin 2022 pour bénéficier des frais d'inscription anticipée et ne seront acceptées qu'après le 17 juillet 2022 pour le paiement des frais d'inscription tardive.
  - 1.4 Les compétiteurs peuvent s'inscrire et payer les frais en visitant le tableau d'affichage de l'événement à :  
<https://49er.org/event/2022-world-championship/#noticeboard>

## 4. FRAIS

Frais d'inscription

Pour les bateaux 49er et 49erFX :

Frais d'inscription anticipée – 400 Euros (jusqu'au 12 juin 2022)

Frais d'inscription standard – 450 Euros (jusqu'au 19 juillet 2022)

Frais d'inscription tardive – 500 Euros (après le 19 juillet 2022)

Pour les bateaux Nacra 17 :

Frais d'inscription anticipée – 400 Euros (jusqu'au 12 juin 2022)

Frais d'inscription standard – 450 Euros (jusqu'au 19 juillet 2022)

Frais d'inscription tardive – 500 Euros (après le 19 juillet 2022)

Pour le bateau de l'entraîneur :  
75 Euros par bateau d'entraîneur

Les inscriptions ne seront acceptées qu'après le dimanche 31 juillet 2022, à la discrétion du responsable de la classe et accompagné du paiement des frais d'inscription tardive.

Ces frais incluent les frais de championnat de classe internationale.

## 5. FORMAT DE COURSE

- 5.1 Les championnats consisteront d'une série d'ouverture et une course aux médailles. La série d'ouverture sera divisée en une série de qualification et une série finale.
- 5.2 La course aux médailles sera une course à points doubles et sera détaillée plus loin dans les instructions de course.

## 6. CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

- |     |  |             |   |
|-----|--|-------------|---|
| 6.1 | Lundi 15 août *  | 0900        | Ouverture des lieux                             |
|     | Samedi 27 août   | 0900 à 1800 | Enregistrement/Inspection Nacra                 |
|     |  | 1900        | Forum ouvert Nacra 17/AGM                       |
|     | Dimanche 28 août   | 0900 à 1800 | Enregistrement/Inspection 49er                  |
|     |  | 1900        | Forum de classe et AGM 49er                     |
|     | Lundi 29 août  | 0900 à 1800 | Enregistrement/Inspection                       |
|     | Jour 0 – Mardi 30 août   | 0900 à 1100 | Enregistrement/Inspection                       |
|     |  | 1300        | Course d'entraînement                           |
|     |  | 1730        | Exposé pour les compétiteurs                    |
|     |  | 1800        | Cérémonie d'ouverture                           |
|     | Jour 1 – Mercredi 31 août  | 1100        | Courses de qualification                        |
|     | Jour 2 – Jeudi 1 <sup>er</sup> septembre   | 1100        | Courses de qualification                        |
|     | Jour 3 – Vendredi 2 septembre  | 1100        | Courses de qualification                        |
|     | Jour 4 – Samedi 3 septembre  | 1100        | Courses de finales                              |
|     | Jour 5 – Dimanche 4 septembre  | 1100        | Courses de finales                              |
|     | Jour 6 – Lundi 5 septembre   | 1000        | Courses de séries finale/ Courses aux médailles |
|     | Remise des prix et cérémonie de clôture dès que possible après les courses aux médailles   |             |   |
| 6.2 | Le lundi 5 septembre, il n'y aura pas de signal d'avertissement après 1400 pour les participants aux courses de la série finale ni après 1700 pour ceux qui participent aux courses aux médailles. |             |   |

\* Remarque – L'accès au site peut être disponible entre le 1<sup>er</sup> et le 15 août, mais il n'y auras pas de services disponibles, y compris les services de sécurité, etc. sur le site. Par conséquent, les équipes assumeront tous les risques pendant cette durée.

## 7. MESURE

- 7.1 Tous les bateaux doivent être inspectés pour la conformité aux règles de classe avant la course, selon le calendrier des événements. Des vérifications supplémentaires peuvent être effectuées pendant le championnat.
- 7.2 Pour les 49er, 49erFX et Nacra 17, un seul ensemble de voiles et un seul étai seront

utilisés pendant toute la durée du Championnat.

7.3 L'équipement ne doit être remplacé qu'avec l'autorisation du comité technique.

## 8. INSTRUCTIONS DE VOILE

Les instructions de voile seront disponibles sur le site Web de l'événement et lors de l'inscription.

## 9. LIEU

Les championnats mondial 49er, 49erFX et Nacra 17 de 2022 auront lieu au Hubbards Cove Community Waterfront, en Nouvelle-Écosse, Canada, et les courses se dérouleront sur les eaux de la baie de St. Margaret's (voir l'annexe A - Zone de course).

Adresse postale/expédition des colis:

Club de voile Hubbards

215, autoroute 329

CP 187

Hubbards (NS) B0J 1T0 Canada

Personne-ressource : Angela Chisholm (Directrice générale)

+1-902-225-8295 ou [angela@sailthebay2022.ca](mailto:angela@sailthebay2022.ca)

## 10. LES COURSES

En ce qui a trait aux courses :

Pour les 49er et 49erFX – au vent/sous le vent avec une balise à l'extrémité sous le vent du parcours.

Pour Nacra 17 – côté exposé au vent/sous le vent avec une barre de flèche exposée au vent et une balise au côté sous le vent du parcours.

## 11. POINTS

11.1 Le système de notation des points faibles de l'annexe A du RRS s'appliquera à la série d'ouverture.

11.2 Au moins 5 courses doivent être complétées pour constituer le Championnat.

## 12. SÉCURITÉ

En cas d'urgence, le point de rencontre du personnel de sécurité et le débarcadère des bateaux de sécurité en provenance de la zone de course se feront en haut de la rampe de mise à l'eau principale. Voir l'emplacement à l'annexe B. Ce point de rencontre sera l'endroit où une ambulance vous attendra en cas de besoin.

L'emplacement du point de rencontre d'urgence est indiqué dans l'annexe B.

## 13. BATEAUX D'ASSISTANCE

13.1 Les bateaux d'assistance doivent être enregistrés avec l'autorité organisatrice et devront se conformer à la législation locale et au règlement sur les bateaux d'assistance de la classe, que vous pouvez consulter sur le site Web de la classe.

Les chefs d'équipe/entraîneurs doivent s'inscrire à <https://49er.org/event/2022-world-championship/#noticeboard> et compléter l'inscription sur place au bureau de course.

13.2 Tous les bateaux d'assistance doivent afficher clairement leur code national d'autorité de WS à 3 lettres à tout moment lorsqu'ils sont à flot. La hauteur minimale des lettres est de 200 mm.

13.3 S'ils sont appelés, les bateaux d'assistance devront agir comme bateaux de sauvetage.

#### 14. **JURY INTERNATIONAL**

Un jury international sera nommé conformément au règlement RRS 91(b). Ses décisions seront définitives comme à condition de la règle RRS 70.5

#### 15. **PRIX**

16. Les prix pour les championnats seront annoncés et attribués à la fin des courses aux médailles pour les trois premières places et pour les autres flotte(s) respectivement.

17. Les gagnants recevront des médailles -

- Championnats du monde – 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup>
- Flotte Argent – 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup>
- Flotte Bronze – 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> (au besoin)

#### 18. **COMMUNICATION RADIO**

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir des transmissions radio, de textes SMS ou d'appels téléphoniques pendant la course.

#### 19. **ASSURANCE**

Chaque bateau participant doit avoir une assurance responsabilité civile valide avec une couverture minimale d'un minimum de 1 500 000 euros (ou l'équivalent) par incident.

#### 20. **DÉCLARATION DES RISQUES**

La règle RRS 3 des Règles de Course à la Voile énonce : « La responsabilité de la décision d'un bateau de participer à une course ou de l'abandonner lui appartient.

La voile est par nature un sport imprévisible et comporte donc un élément de risque.

En participant à l'épreuve, chaque compétiteur reconnaît les éléments suivants :

- a) Ils sont conscients de l'élément de risque du sport et acceptent la responsabilité d'eux-mêmes, de leur équipage et de leur bateau en participant à l'événement;
- b) Ils sont responsables de leur sécurité, celle de leur équipage, celle leur bateau et de leurs autres équipements, qu'ils soient à flot ou à terre.;
- c) Ils acceptent la responsabilité de toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où ils sont causés par leurs propres actions ou omissions;
- d) Leur bateau est en bon état, équipé pour naviguer dans l'événement et ils sont aptes à participer;
- e) La mise à disposition d'une équipe de direction de course, de patrouilleurs et d'autres officiels et bénévoles par l'organisateur de l'événement ne les dégage pas de leurs propres responsabilités;
- f) La fourniture des patrouilleurs est limitée à l'assistance, surtout en cas de conditions météorologiques extrêmes, à ce qui peut être fourni dans la pratique selon les circonstances.
- g) Il leur appartient de prendre connaissance des risques propres à ce lieu ou à cet

événement et d'apprendre tous les règlements et informations en ce qui a trait à l'événement et d'assister à tous les exposés ayant lieu pour les compétiteurs.

**21. DROITS DES MÉDIAS, CAMÉRAS ET ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUE**

- 21.1 Où le consentement pour l'imagerie a été donné par un compétiteur participant au Championnat, les compétiteurs accordent à l'Autorité organisatrice, aux associations internationales de Classe 49er et Nacra 17 et à leurs commanditaires, le droit à perpétuité de créer, d'utiliser et d'afficher, de temps à autre à leur discrétion, tout film cinématographique et de télévision en direct, enregistrée ou filmée et autres reproductions de l'athlète en question pendant la période de compétition sans remise de compensation.
- 21.2 Les bateaux peuvent être obligé de transporter des caméras, du matériel de sonorisation ou du matériel de positionnement tel que spécifié par l'autorité organisatrice.
- 21.3 Les compétiteurs peuvent être requis de participer à des entrevues et des conférences de presse lors du Championnat.

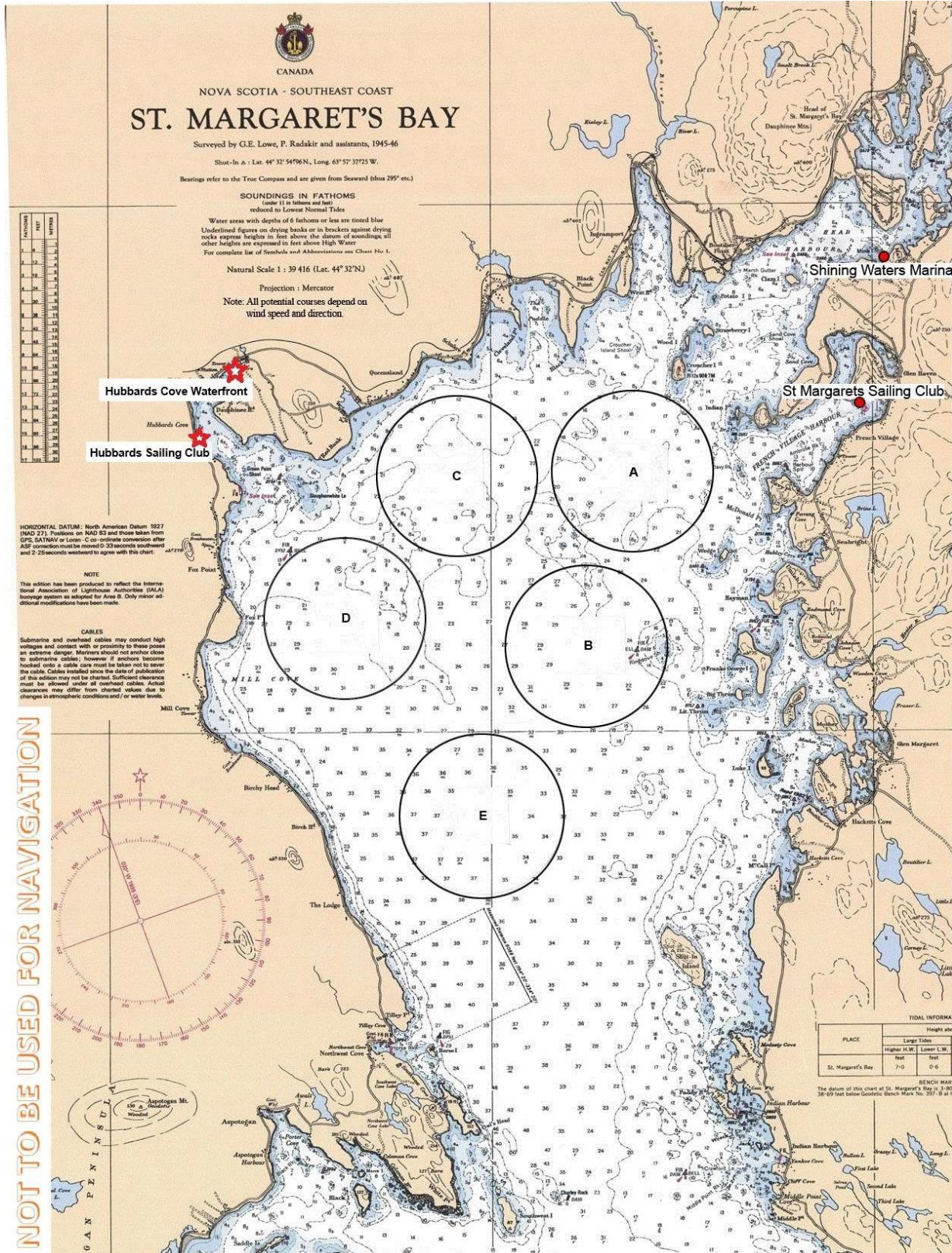
\*\*\*

If there is a difference between the French and English Notice of Race, the English version takes precedence.

\*\*\*

S'il y a une différence entre l'Avis de Course français et anglais, la version anglaise prévaut.

# ANNEXE A – ZONE DE VOILE



## ANNEXE B – POINT DE RENCONTRE D'URGENCE

